

## **Rendement et Efficacité du Système Fiscal de la Côte d'Ivoire**

**Commanditaire : ECONOMIC POLICY ANALYSIS UNIT (EPAU) DE LA CEDEAO**

### **Résumé analytique**

La présente étude analyse le rendement et l'efficacité du système fiscal ivoirien. De façon spécifique, elle vise à : i) présenter l'organisation de l'administration fiscale ivoirienne; ii) présenter la structure des recettes fiscales ; iii) décrire les principales réformes fiscales ; iv) analyser la performance du système fiscal; v) analyser l'élasticité des différents types d'impôts du système fiscal ; vi) faire ressortir les faiblesses du système fiscal ; vii) identifier les défis de la politique fiscale ; et viii) proposer des axes de politique pour une amélioration de la performance fiscale.

Plusieurs résultats importants ressortent de l'étude, dont certains apparaissent comme des tendances lourdes. Premièrement, l'organisation de l'administration fiscale comprend trois régies. La Direction Générale des Impôts est chargée de l'assiette, le contrôle, le recouvrement et le contentieux des impôts directs, impôts indirects intérieurs et des droits d'enregistrement. La Direction Générale des Douanes est chargée de l'assiette, le recouvrement, le contrôle et le contentieux des droits et taxes inscrits au tarif des douanes. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée du recouvrement des recettes et des créances contentieuses, de la gestion de la trésorerie et de l'exécution des dépenses publiques. Elle centralise également les opérations de recouvrement des recettes fiscales effectuées par la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes.

Deuxièmement, le système fiscal ivoirien se caractérise par une multiplicité d'impôts et taxes qui ont subi une série de réformes. Celles-ci ont porté notamment sur les assiettes et les taux statutaires des différents impôts. Au niveau des impôts intérieurs, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est la taxe qui a été la plus modifiée à la fois dans le taux que dans son mécanisme et son champ d'application. Elle est passée d'un taux normal de 20% à un taux normal unique de 18%. Cependant, un taux réduit de 9% est appliqué sur certains produits. En ce qui concerne la fiscalité de porte, la politique douanière en matière de commerce international est encadrée par le tarif extérieur commun (TEC) depuis janvier 2000. Ce tarif implique pour la Côte d'Ivoire un désarmement tarifaire et une baisse des recettes douanières. En plus de cette réforme tarifaire majeure, la Direction Générale des Douanes s'est engagée dans un processus de modernisation de son administration. Les réformes portent notamment sur l'utilisation intensive de

l'informatique, la mise en place de services et d'outils d'analyse de risque, le renforcement des capacités des agents, la maîtrise du transit et des régimes suspensifs et la lutte contre la fraude et la contrebande. Sur la période 2001-2010, le gouvernement ivoirien a mené une politique fiscale accommandante dans le but de relever le double défi de l'amélioration du rendement de l'impôt et de l'appui au secteur privé. Les réformes entreprises sur cette période ont consisté plus précisément en i) des mesures générales de soutien à l'économie et au secteur privé ; ii) des mesures de renforcement des moyens de l'Etat et de sécurisation des recettes ; iii) des mesures de rationalisation du dispositif fiscal et iv) des mesures et actions à caractère social.

Troisièmement, en dépit des différentes réformes, le rendement fiscal reste faible et inférieur à la norme communautaire de 20% de la CEDEAO. Cette situation reflète en partie les difficultés rencontrées par l'administration fiscale pour accroître les recettes fiscales relativement à la taille de l'économie et atteindre une grande autonomie dans le financement des dépenses publiques. Le système fiscal repose encore pour une grande part sur la fiscalité de porte. Si cette caractéristique s'explique par le fait que les recettes de porte sont relativement plus faciles à collecter que les impôts intérieurs, en revanche, elle rend les recettes fiscales sensibles à la conjoncture internationale. Elle montre clairement que la transition fiscale en Côte d'Ivoire n'est pas encore amorcée.

Quatrièmement, le rendement fiscal est étroitement lié à la conjoncture économique nationale et à la part des recettes indirectes dans les recettes fiscales. En particulier, en améliorant la collecte des taxes indirectes et des droits et taxes à l'importation, il est possible d'accroître significativement le rendement du système fiscal. Cela passe nécessairement par la lutte contre la fraude fiscale.

Cinquièmement, le système fiscal ivoirien est caractérisé par une multitude de dérogations au droit commun de taxation. Si celles-ci sont le plus souvent accordées à des fins d'incitation économique, il faut cependant relever que leur prolifération complexifie le système fiscal et conduit à une atrophie de la matière imposable ainsi qu'à un affaiblissement du rendement fiscal. La politique économique accommodante de la décennie 2001-2010 a accru le niveau des exonérations fiscales qui ont affaibli le rendement fiscal. Par exemple, pour la seule année 2012, le coût total des exonérations au niveau des impôts intérieurs est estimé à environ 54 milliards FCFA. En ce qui concerne la fiscalité de porte, le coût des exonérations totales sur les mises à la consommation de marchandises générales est de 113,57 milliards FCFA, soit 12%

des recettes douanières brutes et 18% des recettes brutes sur les marchandises générales. A ces exonérations conventionnelles, s'ajoutent souvent des dépenses fiscales conjoncturelles à caractère social qui impacte l'efficacité de l'administration fiscale. Ces dépenses fiscales, ou tout au moins leur composante manque à gagner, ne sont pas prises en compte ni dans la performance des régies ni dans le calcul du taux de pression fiscale. Aujourd'hui, on en sait peu sur les retombés de toutes ces mesures fiscales et douanières.

Ces résultats mettent en évidence plusieurs défis majeurs que la politique fiscale ivoirienne devra relever, à savoir: i) l'élargissement de l'assiette fiscale, ii) l'amélioration de l'efficacité de la TVA, iii) la rationalisation des dépenses fiscales, iv) la lutte contre la fraude fiscale et la contrebande, v) la modernisation de l'administration fiscale et vi) la compétition fiscale internationale et la transition fiscale. Partant de ces défis, l'étude suggère des recommandations visant à améliorer le rendement et l'efficacité du système fiscal ivoirien. Celles-ci comprennent : 1) la rationalisation des exonérations fiscales sur la base d'une évaluation de leur efficacité économique et/ou sociale, 2) l'implication des collectivités locales dans l'identification du tissu économique et l'évaluation du potentiel fiscal, 3) la cartographie et l'informatisation du cadastre, 4) la réduction significative du délai d'établissement du titre de propriété foncière, 5) la facilitation du paiement de l'impôt, 6) la promotion de la culture du civisme fiscal, 7) le renforcement des capacités des actions de contrôle des régies, 8) l'amélioration de la prise en charge des marchandises à l'importation, 9) la lutte contre la fraude, la contrebande et la contrefaçon, 10) la sécurisation du transit douanier national et international, 11) la simplification des procédures administratives pour réduire le temps et les coûts et éliminer les pouvoirs discrétionnaires de l'administration et les opportunités de corruption, 12) l'interconnexion des administrations fiscales entre elles, 13) l'interconnexion des administrations douanières des Etats membres de la CEDEAO dans le cadre de l'Union douanière, 14) l'harmonisation des politiques fiscales au sein de la CEDEAO, et 15) le maintien de la paix et le renforcement de la bonne gouvernance au sein des Etats.

